

**Complément à l'Avis n° 2014/04-08
relatif à l'accréditation de
l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest (ENI Brest)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet de la demande

« L'établissement devra transmettre au plus tard le 1^{er} juillet 2017 au département des écoles supérieures et de l'enseignement privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, un rapport intermédiaire sur le suivi des recommandations. »

Avis n°2014/04-08

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest
- Vu la note de synthèse établie par Pascal RAY, membre de la CTI
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 14 décembre 2017,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission **prend acte favorablement du rapport intermédiaire** demandé à l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest (ENI Brest) lors du suivi périodique (Avis n°2014/04-08).

En réponse aux recommandations formulées par la CTI en 2014, l'école a mis en place un certain nombre d'actions dont certaines auraient pu se faire dans un délai plus court. La Commission invite l'école à un suivi plus accentué des recommandations relatives à la qualité du recrutement et à la qualité de l'accompagnement vers la réussite.

Délibéré en séance plénière à Paris, les 16 et 17 janvier 2018.

Adopté en séance plénière à Paris, le 14 février 2018.



Le président
Laurent MAHIEU